

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #606
EMPLOI REPÈRE

Job Title / Designation de l'emploi MONTEUR CONCEPTEUR PRODUCTION	Salary Group Groupe 10	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service TÉLÉVISION ET RADIO FRANÇAISES			
Function / Fonction Chargé de concevoir et d'établir l'enchaînement, le rythme et les éléments artistiques et techniques constituant le montage et les effets visuels des produits télévisuels et d'y apporter une valeur ajoutée, originale et unique afin de concrétiser les objectifs recherchés et les intentions artistiques souhaitées, ainsi que de planifier toutes les phases du montage, selon les échéances, afin de répondre aux besoins de la production.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Conçoit et établit l'enchaînement, le rythme et les éléments artistiques et techniques constituant le montage et les effets visuels des produits télévisuels afin de répondre aux besoins de la production. 2. Analyse et étudie les scénarios ou tout autre document pertinent se rapportant aux produits télévisuels devant être montés ou représentés graphiquement afin d'identifier et de saisir les objectifs recherchés et les intentions artistiques souhaitées. 3. Concrétise les objectifs recherchés et les intentions artistiques souhaitées par le montage ou la conception graphique de produits télévisuels; effectue le choix des insertions du matériel audio et vidéo (en terme de contenu) qui seront utilisées dans le montage; élabore et crée des effets visuels 4. Visionne et numérise le matériel tourné et d'archives, discute avec les personnes concernées du contenu, de la forme, des aspects artistiques et techniques. 5. Évalue le travail nécessaire et le temps requis pour effectuer le montage et les effets visuels; propose un échéancier respectant les délais de production. 6. Présente le produit aux personnes concernées, selon les étapes convenues, et collabore à son évaluation afin d'identifier les améliorations potentielles et de donner l'orientation jusqu'au produit final. 7. Contribue, au besoin, à toutes les phases de la planification et de la réalisation de l'émission afin de bien saisir les objectifs recherchés et les intentions artistiques souhaitées. 8. Consulte et conseille le personnel de production et technique quant aux meilleures méthodes de production techniques et artistiques afin d'atteindre les résultats désirés. 9. Prépare, transporte, installe, opère, démonte, range et assure l'entretien courant du matériel et des équipements techniques; en assure le bon état de fonctionnement, la propreté et la sécurité. 10. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies. 11. Évalue l'équipement technique et rédige un rapport concernant la performance de celui-ci. 12. Participe, au besoin, à la révision ou à l'élaboration des méthodes d'exploitation et des normes techniques et en fait rapport. 13. Analyse et applique des plans et des schémas techniques. 14. Prévoit et s'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité. 15. Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités, soit en les effaçant ou en les archivant. 16. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées. 17. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production. 18. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés; appose les étiquettes. 19. Rapporte tout bris ou défectuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées. 20. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 21. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 22. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans 			

Job Title / Designation de l'emploi MONTEUR CONCEPTEUR PRODUCTION	Salary Group Groupe 10	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.			
Relationships / Relations de travail A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. S/O C. Entretien des relations internes et externes.			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience Cinq (5) ans sont requis afin d'effectuer des montages complexes et de créer des effets visuels.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation